



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



10023/14

(OR. en)

PRESSE 301  
PR CO 28

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3316<sup>e</sup> session du Conseil

### Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 20 et 21 mai 2014

Présidents

**Athanasios KYRIAZIS**

Secrétaire général au ministère de l'éducation et des cultes

**Panos PANAGIOTOPOULOS**

Ministre de la culture et des sports

**Panagiotis KANELLOPOULOS**

Secrétaire général à la jeunesse de la Grèce

# P R E S S E

---

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/press>

10023/14

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

### **Éducation**

*Le Conseil a adopté des conclusions sur les questions suivantes:*

- ***l'éducation et la formation performantes des enseignants**, où il aborde des questions concrètes telles que la manière d'attirer et de conserver les meilleurs éléments, les moyens de veiller à la pertinence des programmes de formation des enseignants ainsi que les moyens de mieux exploiter le potentiel que représentent les nouvelles technologies et ressources. Les États membres sont également invités à exploiter les possibilités de financement offertes par les instruments de l'UE, tels que le programme Erasmus+.*
- *le plurilinguisme et le **développement des compétences linguistiques**, dans le cadre desquelles il invite les États membres à adopter et à renforcer les mesures destinées à promouvoir le plurilinguisme ainsi qu'à améliorer la qualité et l'efficacité de l'apprentissage et de l'enseignement des langues.*
- ***l'assurance de la qualité** à l'appui de l'éducation et de la formation, qui portent sur des questions spécifiques, telles que la qualité de l'enseignement transnational et la mesure dans laquelle des dispositifs d'assurance de la qualité pourraient être élaborés dans d'autres secteurs de l'éducation et de la formation, comme les établissements scolaires, l'apprentissage par le travail et l'éducation non formelle.*

*Il a également procédé, en délibération publique, à un débat d'orientation sur le thème: "**L'éducation transfrontière: nouvelles perspectives et nouveaux défis**". M. Athanasios KYRIAZIS, Secrétaire général au ministère grec de l'éducation et des cultes et président du Conseil, a déclaré que "les trois séries de conclusions constituent la base de riches débats sur la question, qui revêt une importance croissante en Europe. Les établissements et les prestataires d'enseignement supérieur, nationaux et internationaux, devraient travailler ensemble pour garantir la qualité des programmes de cours et des diplômes transfrontières".*

### **Jeunesse**

*Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté deux résolutions sur:*

- *le **plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse**, qui est un plan à moyen terme, sur 18 mois, comprenant des initiatives clés dans des domaines spécifiques de la politique de la jeunesse, pour permettre à l'UE et à ses États membres de s'attaquer sans attendre aux taux de chômage élevés des jeunes ainsi qu'aux conséquences de la crise actuelle pour les jeunes.*
- *le **processus de dialogue structuré**, qui constitue un cadre de réflexion commune et continue sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et fait intervenir une grande variété de jeunes et d'organisations de jeunesse.*

*Le Conseil a également adopté des conclusions sur la promotion de **l'esprit d'entreprise chez les jeunes afin d'encourager l'insertion sociale**, dans lesquelles il insiste sur la nécessité de favoriser la créativité, l'innovation et les emplois verts, invite les États membres à reconnaître l'importance que revêt l'éducation à l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge et met en évidence le rôle que joue l'apprentissage non formel ou informel pour garantir l'autonomie et l'épanouissement personnel des jeunes et faciliter leur intégration réussie sur le marché du travail.*

*Dans ce contexte, les ministres ont également procédé, en délibération publique, à un débat sur les moyens de favoriser **l'esprit d'entreprise dans la jeune génération d'aujourd'hui**. Le débat a permis de faire la synthèse des expériences et des propositions des États membres et un intervenant extérieur, M. Konstantinos Kollias (président de la Chambre économique de Grèce), a contribué au débat. M. Panagiotis Kanellopoulos, Secrétaire général à la jeunesse, a déclaré que "cette question est une priorité pour la présidence grecque en raison du taux de chômage des jeunes qui reste élevé en Europe et particulièrement en Grèce."*

### **Culture et audiovisuel**

*Le Conseil a adopté une recommandation de décision désignant la ville de **Leeuwarden** (Pays-Bas) **capitale européenne de la culture pour l'année 2018**.*

*Le Conseil a également adopté des conclusions sur la **dimension stratégique du patrimoine culturel** pour une Europe durable, soulignant que le patrimoine culturel, qu'il soit tangible, intangible ou numérique, est une ressource stratégique dans laquelle devrait investir l'Europe d'aujourd'hui, qui est l'une des régions du monde où la richesse culturelle est la plus grande, afin de rendre son développement environnemental, économique et social plus durable. Dans ces conclusions, le Conseil appelle en particulier à investir davantage dans le patrimoine culturel dans le cadre de stratégies régionales durables mises en place au niveau national et européen.*

*Le président du Conseil, M. Panagiotopoulos, a déclaré que l'Europe est non seulement un berceau de cultures, mais également un pont entre les cultures. Il a en outre rappelé que notre culture et notre patrimoine communs, dont nous pouvons être fiers et grâce auxquels nous sommes tous unis, sont la meilleure réponse aux mouvements anti-européens qui se font jour dans le contexte des élections européennes.*

*Le Conseil a également tenu, en délibération publique, un débat d'orientation sur le thème "**Relever les défis en matière de politique culturelle dans le contexte du prochain plan de travail en faveur de la culture au-delà de 2014**". Depuis 2002, les plans de travail du Conseil en faveur de la culture servent de cadre pour la définition des politiques à moyen terme de l'UE dans le domaine culturel.*

*Par ailleurs, les ministres ont eu un échange de vues sur le **partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis**, sur la base d'informations communiquées par la Commission sur l'état d'avancement des négociations.*

### **Sport**

*Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté une résolution sur **le plan de travail de l'UE en faveur du sport** pour la période 2014-2017, qui complète et renforce l'impact des activités lancées dans le cadre du programme Erasmus+ dans ce domaine. Ce plan de travail vise également à renforcer la coopération entre les États membres et la Commission dans le domaine du sport.*

*Le Conseil a adopté des conclusions sur **l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport**, dans lesquelles il invite les États membres à envisager d'élaborer des politiques et des programmes visant à mettre fin aux stéréotypes sexistes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes scolaires et les méthodes d'enseignement dès le plus jeune âge. Dans ses conclusions, le Conseil invite également les États membres, en coopération avec les organisations sportives, à promouvoir la prévention des violences à caractère sexiste dans le sport et la protection des victimes et des victimes potentielles d'abus et de harcèlement sexuel dans le sport.*

*Les ministres ont également examiné, en délibération publique, la **viabilité** économique, sociale et environnementale **des grands événements sportifs**, eu égard à l'expérience que les États membres ont acquise dans l'organisation d'événements de ce type, tels que les Jeux olympiques ou les championnats du monde ou d'Europe. Les ministres ont examiné en particulier la question de l'héritage.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>7</b>
 <b>POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT</b>	
ÉDUCATION .....	10
Éducation et formation des enseignants.....	10
Compétences linguistiques.....	10
Assurance de la qualité .....	11
L'éducation transfrontière: nouvelles perspectives et nouveaux défis.....	12
Divers.....	13
– Classement multidimensionnel des universités.....	13
– Améliorer l'éducation des enfants aux médias.....	13
– Programme de travail de la future présidence .....	13
JEUNESSE .....	14
Plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse .....	14
Dialogue structuré.....	14
L'esprit d'entreprise chez les jeunes .....	15
Divers.....	17
– 2 <sup>e</sup> Convention européenne sur l'animation socio-éducative .....	17
– Programme de travail de la future présidence .....	17

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

CULTURE ET AUDIOVISUEL .....	18
Capitales européennes de la culture .....	18
Patrimoine culturel .....	19
Défis en matière de politique culturelle .....	20
Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement .....	22
Divers .....	23
– Le cinéma européen à l'ère numérique .....	23
– Programme de travail de la future présidence .....	23
SPORT .....	24
Plan de travail de l'UE en faveur du sport .....	24
Égalité entre les femmes et les hommes dans le sport .....	25
Viabilité des grands événements sportifs .....	26
Divers .....	27
– Agence mondiale antidopage (AMA) .....	27
– Fair-play financier .....	27
– Programme de travail de la future présidence .....	27
<b>AUTRES POINTS APPROUVÉS</b>	
<i>AFFAIRES GÉNÉRALES</i>	
– "Contrôle unique" dans la politique de cohésion de l'UE .....	28
<i>POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE</i>	
– EU BAM Libya .....	28
<i>TRANSPARENCE</i>	
– Accès du public aux documents .....	28

## **PARTICIPANTS**

### **Belgique:**

M. Philippe MUYTERS

Ministre flamand des finances, du budget, de l'emploi,  
de l'aménagement du territoire et des sports  
Représentant permanent adjoint

M. Olivier BELLE

### **Bulgarie:**

M<sup>me</sup> Aneliya KLISAROVA

M. Iordan IOVTCHEV

M. Vasil VASILEV

Ministre de l'éducation et des sciences  
Vice-ministre de la jeunesse et des sports  
Vice-ministre de la culture

### **République tchèque:**

M. Daniel HERMAN

M. Petr MLSNA

Ministre de la culture  
Premier vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse  
et des sports  
Représentant permanent adjoint

M. Jakub DÜRR

### **Danemark:**

M<sup>me</sup> Christine ANTORINI

M<sup>me</sup> Marie HANSEN

Ministre de l'éducation  
Secrétaire d'État à la culture

### **Allemagne:**

M<sup>me</sup> Monika SMOLEŇ-BROMSKA

M. Georg SCHÜTTE

M<sup>me</sup> Martina MÜNCH

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral  
de l'éducation et de la recherche  
Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'éducation  
et de la recherche  
Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports  
du Land de Brandebourg et représentante du Bundesrat  
allemand  
Représentant permanent adjoint

M. Guido PERUZZO

### **Estonie:**

M. Jevgeni OSSINOVSKI

M<sup>me</sup> Urve TIIDUS

Ministre de l'éducation et de la culture  
Ministre de la culture

### **Irlande:**

M. Ciarán CANNON

M. Jimmy DEENIHAN

M. Michael RING

M. Tom HANNEY

Ministre de l'éducation et de la formation  
Ministre des arts, du patrimoine et des affaires gaéliques  
Ministre délégué auprès du ministre des transports,  
du tourisme et des sports, chargé du tourisme et des sports  
Représentant permanent adjoint

### **Grèce:**

M. Panagiotis PANAGIOTOPOULOS

M. Athanasios KYRIAZIS

M. Panagiotis KANELLOPOULOS

Ministre de la culture et des sports  
Secrétaire général au ministère de l'éducation et des cultes  
Secrétaire général à la jeunesse

### **Espagne:**

M. José Ignacio WERT ORTEGA

M. José María LASSALLE RUIZ

M. Miguel CARDENAL

M. José Pascual MARCO MARTINEZ

M<sup>me</sup> Irene RIGAU I OLIVER

M. Ferrán MASCARELL I CANALDA

Ministre de l'éducation, de la culture et des sports  
Secrétaire d'État à la culture  
Secrétaire d'État aux sports  
Représentant permanent adjoint  
Conseiller à l'éducation du gouvernement de Catalogne  
Conseiller à la culture du gouvernement de Catalogne

### **France:**

M<sup>me</sup> Aurélie FILIPPETTI

M. Thierry BRAILLARD

M. Alexis DUTERTRE

Ministre de la culture et de la communication  
Secrétaire d'État aux sports  
Représentant permanent adjoint

### **Croatie:**

M. Saša ZELENKA

M. Goran ŠTEFANIĆ

Vice-ministre des sciences, de l'éducation et des sports  
Représentant permanent adjoint

### **Italie:**

M. Dario FRANCESCHINI

M. Roberto REGGI

M. Marco PERONACI

Ministre des biens et des activités culturelles  
Secrétaire d'État au ministère de l'enseignement,  
des universités et de la recherche  
Représentant permanent adjoint

**Chypre:**

M. Costas KADIS

Ministre de l'éducation et de la culture

**Lettonie:**M<sup>me</sup> Ina DRUVIETE

Ministre de l'éducation et des sciences

M<sup>me</sup> Dace MELBĀRDE

Ministre de la culture

**Lituanie:**

M. Dainius PAVALKIS

Ministre de l'éducation

M. Šarūnas BIRUTIS

Ministre de la culture

M. Gintaras KLIMAVIČIUS

Vice-ministre de la sécurité sociale et du travail

M. Elvinas JANKEVIČIUS

Vice-ministre de l'intérieur

**Luxembourg:**

M. Claude MEISCH

Ministre de l'éducation nationale, de l'enfance  
et de la jeunesse

M. Romain SCHNEIDER

Ministre des sports

M. Georges FRIDEN

Représentant permanent adjoint

**Hongrie:**

M. Olivér VÁRHELYI

Représentant permanent adjoint

**Malte:**

M. Neil KERR

Représentant permanent adjoint

**Pays-Bas:**M<sup>me</sup> Jet BUSSEMAKER

Ministre de l'enseignement, de la culture et des sciences

M. Wepke KINGMA

Représentant permanent adjoint

**Autriche:**M<sup>me</sup> Gabriele HEINISCH-HOSEK

Ministre fédérale des femmes et de l'éducation

M<sup>me</sup> Sophie KARMAŠIN

Ministre fédérale de la famille et de la jeunesse

M. Gerald KLUG

Ministre fédéral de la défense et des sports

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

**Pologne:**

M. Andrzej BIERNAT

Ministre des sports et du tourisme

M<sup>me</sup> Ewa DUDEK

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'éducation nationale

M. Tomasz MERTA

Représentant permanent adjoint

**Portugal:**

M. Nuno CRATO

Ministre de l'éducation et des sciences

M. Emídio GUERREIRO

Secrétaire d'État aux sports et à la jeunesse

M. Pedro COSTA PEREIRA

Représentant permanent adjoint

**Roumanie:**

M. Cristian COSMIN

Secrétaire d'État, ministère de la jeunesse et des sports

M<sup>me</sup> Csilla HEGEDUS

Secrétaire d'État, ministère de la culture et de l'audiovisuel

M<sup>me</sup> Carmen TOCALĂ

Secrétaire d'État, ministère de la jeunesse et des sports

M. Cristian BADESCU

Représentant permanent adjoint

**Slovénie:**

M. Jernej PIKALO

Ministre de l'éducation, des sciences et des sports

M. Uroš GRILC

Ministre de la culture

**Slovaquie:**

M. Ivan SEČÍK

Secrétaire d'État, ministère de la culture

M. Alexander MICOVČIN

Représentant permanent adjoint

**Finlande:**M<sup>me</sup> Pia VIITANEN

Ministre de la culture et du logement

M<sup>me</sup> Marianne HUUSKO-LAMPONEN

Représentant permanent adjoint

**Suède:**M<sup>me</sup> Ulrika STUART HAMILTON

Secrétaire d'État auprès du ministre de la parité

M. Joakim STYMNE

Secrétaire d'État (chargé de la culture, des médias  
et des sports)

**Royaume-Uni:**

M. Ed VAIZEY

M<sup>me</sup> Angela CONSTANCE

M<sup>me</sup> Shan MORGAN

Ministre de la culture, des communications et  
des industries créatives

Ministre de la formation et de l'emploi des jeunes et  
des femmes (gouvernement écossais)

Représentant permanent adjoint

---

**Commission:**

M<sup>me</sup> Androulla VASSILIOU

Membre

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **ÉDUCATION**

#### **Éducation et formation des enseignants**

Le Conseil a adopté des **conclusions sur l'éducation et la formation performantes des enseignants** (doc. [8883/14](#)), dans lesquelles sont abordées des questions concrètes telles que la manière d'attirer et de conserver les meilleurs candidats, les moyens de veiller à la pertinence des programmes de formation des enseignants ainsi que les moyens de mieux exploiter le potentiel que représentent les nouvelles technologies et ressources.

Dans ces conclusions, il souligne qu'il est important de recenser les compétences professionnelles dont les formateurs d'enseignants ont eux-mêmes besoin, ainsi que les connaissances, les compétences et les attitudes qu'ils devraient aider les futurs enseignants à développer. Les États membres sont également invités à exploiter les possibilités de financement offertes par les instruments de l'UE, tels que le programme Erasmus+ et, le cas échéant, le Fonds social européen.

L'éducation et la formation des enseignants, tant dans la préparation de leur carrière que tout au long de celle-ci, constituent un élément essentiel pour assurer un enseignement de grande qualité, qui, à son tour, est un facteur déterminant pour garantir de meilleurs acquis d'apprentissage et la réussite scolaire.

La Commission a souligné l'importance que revêt cette question et a noté que, même si de nombreux États membres apportent un soutien aux enseignants et aux chefs d'établissement, ils ne disposent pas toujours de politiques ou de dispositions spécifiques pour ce qui est des formateurs d'enseignants. Elle a dès lors encouragé les États membres à renforcer les échanges de meilleures pratiques dans ce domaine. Elle a également rappelé que la première enquête internationale sur les enseignants (projet Talys de l'OCDE) serait disponible en juin.

#### **Compétences linguistiques**

Le Conseil a adopté des conclusions sur **le plurilinguisme et le développement des compétences linguistiques** (doc. [9513/14](#)).

Dans ces conclusions, le Conseil invite les États membres à adopter et à renforcer les mesures destinées à promouvoir le plurilinguisme et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'apprentissage et de l'enseignement des langues.

L'évaluation des compétences linguistiques qui est proposée dans les conclusions vise à aider les États membres dans cette tâche, ainsi qu'à évaluer les progrès réalisés globalement dans l'ensemble de l'UE pour développer ces compétences.

La diversité linguistique est une composante essentielle de la culture européenne et du dialogue interculturel, et la capacité de communiquer dans une langue autre que sa langue maternelle est une compétence clé qui favorise la mobilité, l'employabilité et l'épanouissement personnel des citoyens européens, en particulier les jeunes, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance.

Toutefois, une enquête européenne réalisée récemment<sup>1</sup> a montré que le niveau de l'apprentissage des langues étrangères en Europe est globalement faible: trop d'élèves n'atteignent même pas le niveau "utilisateur élémentaire" et près de la moitié des Européens déclarent qu'ils sont incapables de tenir une conversation dans une autre langue que leur langue maternelle.

La Commission a rappelé sa préférence pour une norme de référence européenne dans ce domaine, mais elle est consciente de la complexité et de la diversité du paysage linguistique de l'UE, dans lequel de nombreux facteurs nationaux ont une incidence sur la politique linguistique.

Ces conclusions constituent une base précieuse pour la suite des travaux, car elles définissent les critères d'une enquête destinée à évaluer les compétences linguistiques à l'échelle de l'UE, que la Commission propose d'organiser en 2016-2017 et qui sera financée dans une large mesure par le biais du programme Erasmus+.

### **Assurance de la qualité**

Le Conseil a adopté des conclusions sur **l'assurance de la qualité à l'appui de l'éducation et de la formation** (doc. [9516/1/14 REV 1](#)). Il y dresse un bilan des initiatives en matière d'assurance de la qualité qui ont déjà été adoptées dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels et il examine également des questions spécifiques, telles que la qualité de l'enseignement transnational, et la mesure dans laquelle des dispositifs d'assurance de la qualité pourraient être élaborés dans d'autres secteurs de l'éducation et de la formation.

Promouvoir la qualité dans tous les secteurs du système d'éducation et de formation est une priorité majeure pour tous les États membres, même s'il est important de garantir la qualité et la transparence non seulement au niveau national, mais également au niveau européen, étant donné que de plus en plus d'étudiants participent à des programmes de mobilité transfrontières, en particulier ceux qui sont financés par le nouveau programme Erasmus+.

La Commission a déclaré qu'elle était disposée à appuyer les États membres dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'apprentissage par le travail ainsi que l'éducation non formelle et informelle. Elle a rappelé les rapports qu'elle a élaborés récemment à ce sujet<sup>2</sup>. En outre, la Commission a souligné la nécessité de disposer d'une assurance de la qualité également au niveau de l'enseignement préscolaire et scolaire et d'améliorer les synergies entre la qualité et la mobilité dans l'enseignement et la formation professionnels.

<sup>1</sup> [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index\\_fr.php](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_fr.php)

<sup>2</sup> Rapports de la Commission: "Rapport sur la situation de l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur" (doc. [5855/14](#)) et rapport concernant un cadre de référence pour "l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels" (doc. [5856/14](#))

## L'éducation transfrontière: nouvelles perspectives et nouveaux défis<sup>1</sup>

À la suite de l'adoption des conclusions visées ci-dessus, les ministres ont examiné des questions liées à l'éducation transfrontière, sur la base de questions préparées par la présidence (doc. [9127/14](#)).

Bien que, sous l'impulsion de l'internationalisation, de la concurrence et d'Internet, le phénomène de l'éducation transfrontière se répande dans toute l'Europe, les États membres sont présents à des degrés divers dans ce secteur.

D'une manière générale, les États membres s'accordent à dire que le processus de Bologne est le schéma directeur de l'éducation transfrontière et que la coopération et l'échange de meilleures pratiques sont essentiels au niveau européen. Un certain nombre d'États membres ont déjà mis en place des partenariats entre des établissements d'enseignement supérieur au niveau national, mais aussi au niveau international, et plusieurs d'entre eux souhaitent élargir cette coopération à l'enseignement et la formation professionnels.

Si de nombreux États membres reconnaissent les possibilités créées par l'éducation transfrontière, ils ont insisté sur le fait qu'elles devaient s'appuyer sur des normes strictes en matière de qualité et sur une transparence maximale applicables aussi bien aux établissements nationaux ou de pays tiers qu'aux prestataires de programmes d'études. L'éducation transfrontière ne doit pas mener à la création de "moulins à diplômes".

Plusieurs États membres ont soulevé les problèmes que l'éducation transfrontière pose en matière d'accréditation et de reconnaissance des diplômes et indiqué que les systèmes d'assurance de la qualité devraient être améliorés au niveau européen. D'autres ont rappelé l'importance des compétences linguistiques pour bénéficier pleinement des avantages d'une éducation à l'étranger.

Certains États membres ont attiré l'attention sur le fait que les campus extérieurs exigent de solides capacités de gestion et des investissements importants, ce qui peut constituer un risque pour l'établissement-mère.

La plupart des États membres ont estimé que ce secteur n'avait pas besoin d'instruments européens supplémentaires, mais qu'il fallait plutôt utiliser les instruments existants de manière plus efficace, même si certains se sont exprimés en faveur de la création d'une plate-forme européenne pour l'échange d'informations sur les questions liées à l'éducation transfrontière.

Enfin, la Slovénie, appuyée par plusieurs États membres, a demandé la création d'un ensemble de bourses pour les étudiants des Balkans occidentaux. La Commission a indiqué que le nombre de bourses destinées aux étudiants des Balkans occidentaux avait déjà augmenté de manière considérable et que le programme Erasmus+ leur apporterait encore plus de possibilités de possibilités et d'échanges.

---

<sup>1</sup> Voir également: conclusions du Conseil sur la dimension mondiale dans l'enseignement supérieur européen (*JO C 28 du 31.1.2014*).  
Repenser l'éducation: investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques (doc. [14871/12](#)).

## Divers

### – *Classement multidimensionnel des universités*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission concernant U-Multirank, le nouvel outil de classement international des universités, mis en place à l'aide d'un financement de l'Union européenne d'un montant de 2 millions d'euros. Ce classement évalue les performances de plus de 850 établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier, classant les universités sur la base d'une série de critères plus large que les classements internationaux existants, qui sont principalement axés sur les résultats en matière de recherche.

L'objectif de ce nouvel outil est d'éviter des tableaux simplistes susceptibles de donner lieu à des comparaisons trompeuses entre des établissements de types très différents ou de masquer des différences marquantes en matière de qualité entre des cours proposés par une même université. Chaque utilisateur pourra élaborer un classement personnalisé en fonction de ses besoins particuliers.

### – *Améliorer l'éducation des enfants aux médias*

Le Conseil a pris note d'une présentation de la Commission sur le **projet "Film Club"**, une organisation caritative basée au Royaume-Uni qui travaille avec les écoles sur l'ensemble du territoire de ce pays depuis 2007 dans le but de mettre les enfants et les jeunes en contact avec le monde du cinéma, en particulier du cinéma européen. Ce projet permet à des enfants âgés de 5 à 19 ans, indépendamment de leur milieu et de leurs aptitudes, de voir, de discuter et d'évaluer des films et leur fournit également une formation et des ressources en ligne afin de créer leurs propres films.

M<sup>me</sup> Vassiliou, membre de la Commission, estime, à titre personnel, que ce projet est un exemple des meilleures pratiques en matière d'éducation aux médias, car il ouvre aux enfants la porte du monde du cinéma et de la réalisation de films, stimule leur imagination et encourage leur esprit critique.

### – *Programme de travail de la future présidence*

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation italienne sur le programme de travail de la future présidence, qui comprendra les priorités suivantes:

- favoriser l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat;
- le rôle de l'éducation et de la formation dans le cadre de l'examen de la stratégie Europe 2020 qui va bientôt intervenir;
- le bien-être à l'école;
- la promotion du plurilinguisme dès le plus jeune âge.

## **JEUNESSE**

### **Plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse**

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté une **résolution sur le plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse** pour la période 2014-2015 (doc. [9523/14](#)). Il s'agit d'un plan structuré à moyen terme, sur dix-huit mois, comprenant un nombre limité d'initiatives clés dans des domaines spécifiques de la politique de la jeunesse, pour permettre à l'UE et à ses États membres de s'attaquer sans attendre aux taux de chômage élevés des jeunes ainsi qu'aux conséquences de la crise actuelle pour les jeunes.

Ce plan fixe trois priorités:

- intensification du travail socio-éducatif auprès des jeunes et de l'apprentissage non formel et informel;
- renforcement de la coopération intersectorielle; et
- autonomisation, l'accent étant mis en particulier sur l'accès aux droits, l'autonomie, la participation et la citoyenneté active.

Le plan vise également à renforcer la coopération entre les États membres et la Commission, et à favoriser les synergies entre les différentes politiques d'éducation, de formation et d'emploi, afin que la politique en faveur de la jeunesse puisse apporter une contribution au Semestre européen. Il fera l'objet d'une évaluation au cours du second semestre de 2015.

### **Dialogue structuré**

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté une résolution relative au processus du dialogue structuré, y compris sur l'inclusion sociale des jeunes (doc. [9026/14](#)).

L'objectif du dialogue structuré avec les jeunes est de constituer un cadre de réflexion commune et continue sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Il fait intervenir une grande variété de jeunes et d'organisations de jeunesse dans les consultations à tous les niveaux dans les États membres, ainsi que lors des conférences de l'UE sur la jeunesse<sup>1</sup> et à l'occasion de la semaine européenne de la jeunesse.

---

<sup>1</sup> La plus récente s'est tenue du 10 au 12 mars 2014 à Thessalonique  
<http://gr2014.eu/events/conferences-and-seminars/european-youth-conference>

La priorité thématique générale de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014 est l'inclusion sociale. Dans son programme de dix-huit mois, l'équipe de trois présidences (Irlande, Lituanie et Grèce) a fixé des priorités spécifiques dans le cadre du thème général.

En 2013, la présidence irlandaise s'est concentrée sur la contribution que peut apporter l'animation socio-éducative de qualité au développement, au bien-être et à l'inclusion sociale des jeunes, et la présidence lituanienne a mis l'accent sur l'amélioration de l'inclusion sociale des jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation (NEET). Au cours du premier semestre de 2014, la présidence grecque a axé ses travaux sur le renforcement de l'esprit d'entreprise des jeunes.

Le prochain cycle du dialogue structuré sera lancé lors de la conférence de l'UE sur la jeunesse en octobre, sous la présidence italienne. L'autonomisation des jeunes sera le thème prioritaire pour les dix-huit prochains mois.

### **L'esprit d'entreprise chez les jeunes**

Le Conseil a adopté des conclusions sur **la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes** afin d'encourager leur insertion sociale (doc. [8378/14](#)), une priorité transversale de la présidence grecque, étant donné que les taux de chômage des jeunes restent élevés au sein de l'UE, et tout particulièrement en Grèce<sup>1</sup>.

Dans ces conclusions, le Conseil insiste sur la nécessité de favoriser l'entrepreneuriat social, la créativité, l'innovation et les emplois verts, et invite les États membres à reconnaître l'importance que revêt l'éducation à l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge, mettant en évidence le rôle que joue l'apprentissage non formel ou informel pour garantir l'autonomie et l'épanouissement personnel des jeunes et faciliter leur intégration réussie sur le marché du travail.

Les compétences entrepreneuriales comprennent des compétences et des comportements transversaux, ainsi que des connaissances transversales et l'animation socio-éducative peut être un instrument clé pour développer ces compétences. En particulier, l'"entrepreneuriat social", qui vise essentiellement à contribuer au bien-être général de la société, est susceptible de susciter l'intérêt des jeunes et leur donne l'occasion d'apporter des solutions innovantes aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux auxquels la société est actuellement confrontée.

L'Union européenne, par l'intermédiaire de la stratégie Europe 2020 et de ses initiatives phares intitulées "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux", "Une stratégie numérique pour l'Europe", "Une Union de l'innovation" et "Jeunesse en mouvement"<sup>2</sup>, promeut l'entrepreneuriat en encourageant les aptitudes et compétences qui sont de nature à stimuler la compétitivité et une croissance qui soit intelligente, durable et inclusive.

<sup>1</sup> 23,2 % pour l'UE-28 et 23,8 % pour la zone euro (décembre 2013).

<sup>2</sup> Voir également: Le plan d'action "Entrepreneuriat 2020"  
[http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/entrepreneurship-2020/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sme/entrepreneurship-2020/index_en.htm)

Dans ce contexte, les ministres ont eu un débat sur les moyens de favoriser l'esprit d'entreprise dans la jeune génération d'aujourd'hui, sur la base de deux questions préparées par la présidence (doc. [9012/14](#)). Pour que le débat soit plus ouvert, la présidence a invité un intervenant extérieur, M. Konstantinos Kollias (président de la Chambre économique de Grèce).

**M. Kollias** a estimé que les systèmes éducatifs européens étaient à la traîne par rapport à l'Amérique et à l'Asie parce que leurs cursus ne sont pas adaptés aux besoins actuels du marché du travail. Les systèmes éducatifs doivent renforcer les compétences non techniques, le travail de groupe et la communication, qui constituent des exigences primordiales, quelles que soient les études choisies. C'est l'UE qui doit adapter ses politiques aux besoins des jeunes et non le contraire.

Les contraintes en matière de fiscalité et d'assurance pèsent sur les entrepreneurs débutants et les jeunes rencontrent également des difficultés d'accès aux programmes de l'UE, d'une part, en raison des formalités administratives et, d'autre part, parce qu'ils ont une portée limitée. L'échec ne devrait pas signifier la fin des ambitions: il s'agit aussi d'une expérience enrichissante, qui pourrait être considérée comme un premier pas vers le succès.

La Commission a interprété de manière large la notion d'"entrepreneuriat", en l'envisageant comme la capacité à déceler des possibilités. Chaque jeune devrait avoir une expérience entrepreneuriale avant d'achever ses études, éventuellement grâce aux apprentissages non formel et informel, qui sont d'excellents moyens d'apprendre par la pratique. La Commissaire a souligné que la formation à l'entrepreneuriat constitue l'un des éléments d'Erasmus +.

Les principales conclusions du débat sont les suivantes:

- la formation à l'entrepreneuriat devrait commencer dès le plus jeune âge à l'école;
- les apprentissages non formel et informel jouent un rôle déterminant dans le développement des compétences non techniques;
- "le droit à l'échec" devrait être perçu de manière positive, mais il convient dans le même temps de mettre en place des filets de sécurité et des services adéquats;
- un système de suivi pour les jeunes entrepreneurs devrait être mis en place;
- l'accès au financement devrait être amélioré et les obstacles administratifs abolis;
- il convient de promouvoir la culture d'entreprise.

## Divers

### – *2<sup>e</sup> Convention européenne sur l'animation socio-éducative*

Le Conseil a pris note des informations fournies par la délégation belge concernant la 2<sup>e</sup> Convention européenne sur l'animation socio-éducative, qui se tiendra en 2015, durant la présidence belge du Conseil de l'Europe. Le thème de la conférence sera l'animation socio-éducative.

### – *Programme de travail de la future présidence*

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation italienne sur le programme de travail de la future présidence, qui comprendra les priorités suivantes:

- autonomisation des jeunes, en particulier accès aux droits;
- participation politique et sociale des jeunes;
- service public européen, en particulier la mobilité transfrontière des volontaires.

## **CULTURE ET AUDIOVISUEL**

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour, M. Panagiotopoulos, président du Conseil, a tenu à exprimer sa préoccupation face à la destruction de monuments ou de sites archéologiques, qu'elle soit due à des catastrophes naturelles, telles que les inondations récentes dans les Balkans, ou à des conflits militaires, comme c'est le cas en Syrie et dans d'autres pays du Proche-Orient. L'UE a le devoir de protéger et de préserver le patrimoine culturel et, à cette fin, le ministre a proposé que le Conseil étudie des voies et moyens de mieux protéger des sites naturels ou artistiques frappés ou menacés par des catastrophes naturelles ou humaines. Le ministre a proposé la création d'une Task Force pour la culture, qui interviendrait dans de telles situations.

### **Capitales européennes de la culture**

Le Conseil a désigné **Leeuwarden** (Pays-Bas) comme **capitale européenne de la culture 2018** (doc. [9252/14](#)). L'autre capitale de la culture pour 2018 sera **La Valette** (Malte), qui a été désignée en mai 2013 par le Conseil.

L'initiative "capitales européennes de la culture" a été lancée en 1985 et plus de 50 villes ont été désignées depuis lors. Son but était de promouvoir une meilleure compréhension entre les citoyens européens et de renforcer un sentiment de citoyenneté européenne, tout en mettant en valeur la richesse des cultures européennes, tant dans leur diversité que dans leurs caractéristiques communes.

La décision 1622/2006/CE <sup>1</sup> prévoit la procédure de sélection des capitales européennes de la culture. Son annexe établit l'ordre dans lequel les États membres ont le droit de désigner leur ville. Jusqu'en 2019, des villes situées dans deux États membres différents seront désignées chaque année comme "capitales européennes de la culture".

Le ministre des Pays-Bas a rappelé qu'Amsterdam et Rotterdam s'étaient déjà vu décerner ce label et que Leeuwarden s'était choisi pour devise "Des communautés ouvertes". Le programme intègre une dimension locale et une dimension européenne en associant les environs de la ville tout en mettant en place des projets dans toute l'Europe. Il tiendra compte de préoccupations non seulement culturelles, mais aussi environnementales et sociales.

Le Conseil a également adopté une décision d'exécution relative aux modalités en vue de la désignation par le Conseil de trois membres du jury de sélection et de suivi dans le cadre de l'action en faveur des "capitales européennes de la culture" pour les années 2020 à 2033 (doc. [9128/14](#)).

---

<sup>1</sup> [JO L 304 du 3.11.2006](#).

Le Conseil a adopté récemment la décision 445/2014/UE <sup>1</sup>, qui établit le nouveau cadre de l'action en faveur des "capitales européennes de la culture" de 2020 à 2033.

La décision prévoit l'établissement d'un jury européen composé de dix experts nommés par le Parlement européen, le Conseil et la Commission (trois experts chacun) ainsi que par le Comité des régions (un expert). Le rôle du jury est de sélectionner les villes qui se verront décerner le titre de capitale européenne de la culture et d'assurer le suivi de la préparation des villes. La décision prévoit en outre que chaque institution de l'UE doit établir ses propres procédures pour la sélection de ses experts.

Le Conseil devra nommer ses trois premiers experts au sein du jury d'ici la fin de 2014 afin que celui-ci soit constitué début 2015 et puisse entamer la procédure de sélection pour les capitales européennes de la culture 2020, qui seront situées en Irlande et en Croatie.

La Commission a souligné la responsabilité conjointe des quatre institutions, prévue dans le cadre de la nouvelle décision, et a mis en valeur le rôle essentiel du jury, qui sera le principal responsable de la qualité des programmes et, partant, du succès des capitales européennes de la culture désignées.

## **Patrimoine culturel**

Le Conseil a adopté des conclusions sur **la dimension stratégique du patrimoine culturel pour une Europe durable** (doc. [9129/14](#)). C'est la première fois que le Conseil adopte des conclusions sur cette question.

Les conclusions soulignent que le patrimoine culturel, qu'il soit tangible, intangible ou numérique, est une ressource stratégique dans laquelle devrait investir l'Europe d'aujourd'hui, qui est l'une des régions du monde où la richesse culturelle est la plus grande, afin de rendre son développement environnemental, économique et social plus durable. Le patrimoine culturel, en tant que ressource non renouvelable unique, est porteur de possibilités comme de défis. Au nombre des possibilités, le texte insiste en particulier sur la contribution que peut apporter le patrimoine culturel à la cohésion sociale et à l'économie, en devenant un moteur pour le développement régional, l'emploi local, le réaménagement urbain et le tourisme culturel.

Par ailleurs, la crise économique et les contraintes qui pèsent sur le budget culturel peuvent avoir un effet particulièrement négatif sur la conservation et la préservation du patrimoine culturel, qui est souvent considéré comme un "plus" onéreux. Le changement climatique, qui pourrait déboucher sur une dégradation irréversible ou une perte de biens culturels, est aussi un défi de taille, de même que l'incidence du passage au numérique.

---

<sup>1</sup> JO L 132 du 3.5. 2014.

Dans ces conclusions, le Conseil appelle en particulier à investir davantage dans le patrimoine culturel dans le cadre de stratégies régionales durables mises en place au niveau national et européen. En raison du caractère transversal du patrimoine culturel, les États membres et la Commission sont invités à mieux coordonner leurs politiques et actions qui ont trait au patrimoine ou qui ont une incidence sur celui-ci, y compris au niveau international. Les États membres sont également invités à envisager d'inscrire le patrimoine culturel au nombre des sujets à aborder dans le cadre du prochain plan de travail du Conseil en faveur de la culture.

La Commission a annoncé qu'elle adopterait avant l'été une communication sur le patrimoine culturel en vue de renforcer sa compréhension et sa protection, tout en mettant en particulier en évidence sa contribution aux objectifs de la stratégie Europe 2020.

### **Défis en matière de politique culturelle**

Le Conseil a en outre eu un débat d'orientation sur le thème "**Relever les défis en matière de politique culturelle dans le contexte du prochain plan de travail du Conseil en faveur de la culture**".

Depuis 2002, les plans de travail du Conseil en faveur de la culture servent de cadre pour la définition des politiques à moyen terme de l'UE dans le domaine culturel. L'actuel plan de travail en faveur de la culture<sup>1</sup> comporte six domaines prioritaires: la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture accessible et inclusive; les industries culturelles et créatives; les compétences et la mobilité; le patrimoine culturel; la culture dans le cadre des relations extérieures et les statistiques culturelles. Il prendra fin le 31 décembre 2014.

La Commission considère que l'agenda européen de la culture - bien qu'il ait été adopté en 2007 - demeure une bonne base pour le prochain plan de travail. De surcroît, plusieurs des priorités de l'actuel plan de travail peuvent encore être reportées, comme les industries culturelles et créatives, la contribution de la culture au dialogue interculturel et le rôle de la culture dans le cadre des relations extérieures. Toutefois, de nouveaux défis, tels que la mondialisation et la numérisation croissantes, se sont fait jour et il convient de s'y intéresser.

La Commission a en outre attiré l'attention sur les résultats de l'évaluation faite par les États membres en 2013 de l'actuel plan de travail en faveur de la culture, dont il ressort en particulier ce qui suit:

- le plan de travail est utile à la politique culturelle des États membres;
- une préférence pour un plan de travail simplifié, axé sur un nombre limité de priorités de niveau élevé;
- la nécessité d'intégrer la culture dans l'ensemble des grandes politiques de l'UE.

---

<sup>1</sup> JO C 325 du 2.12.2010.

Plusieurs ministres ont fait référence au Forum de Chaillot sur la culture, qui s'est tenu en avril en France<sup>1</sup>. Le ministre français a rappelé les principaux messages du Forum et a lancé un appel en faveur d'une véritable stratégie culturelle européenne. Dans ce contexte, plusieurs ministres ont estimé qu'il importait de donner aux citoyens européens le "goût" de la culture et de l'utiliser pour ressembler les citoyens, ce qui est particulièrement important dans cette période qui voit croître l'eurosepticisme.

De manière générale, les États membres sont convenus de ce qui suit:

- la culture est un thème transversal et il est dès lors nécessaire d'adopter une approche stratégique. Plusieurs ministres ont demandé que la culture soit intégrée dans l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 en raison de sa contribution à l'économie;
- la culture a une valeur intrinsèque, mais il est nécessaire de disposer de statistiques exactes et comparables en matière de culture, afin d'apporter la preuve de sa contribution à l'emploi et à la croissance;
- le passage au numérique constitue un défi crucial pour la culture et la diversité culturelle;
- il convient d'accélérer la numérisation du patrimoine culturel, y compris le patrimoine cinématographique et audiovisuel, afin d'élargir l'accès à la culture. À cet égard, plusieurs ministres ont aussi souligné qu'il fallait traiter les questions liées aux droits d'auteur;
- il conviendrait de resserrer les liens avec l'éducation formelle et informelle, ainsi qu'avec l'éducation artistique, ce qui renforcera l'accès à la culture et favorisera la diversité culturelle;
- il faut réfléchir à de nouvelles sources de financement de la culture, y compris le financement participatif, et faire un meilleur usage des programmes européens dans d'autres domaines tels que la recherche (le programme "Horizon 2020" peut également porter sur la recherche dans le domaine de la culture) ou les entreprises (programme COSME)

La Commission a fait savoir que l'établissement de statistiques culturelles devrait bientôt progresser grâce aux nouvelles ressources d'Eurostat dans ce secteur. Elle a en outre rappelé que le fonds de garantie pour les industries culturelles et créatives, mis en place dans le cadre du programme "Europe créative", sera opérationnel en 2016.

---

<sup>1</sup> <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/>

## **Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement**

Les ministres ont eu un échange de vues sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, sur la base d'informations communiquées par M. De Gucht, membre de la Commission, concernant l'état d'avancement des négociations.

Ce partenariat est un accord global couvrant un grand nombre de questions liées aux échanges et investissements bilatéraux, dont l'objectif est de stimuler le commerce et les investissements entre les deux partenaires. Les négociations ont commencé à la mi-2013 et la cinquième série de négociations est prévue pour cette semaine.

Les services audiovisuels ont été explicitement exclus du mandat de négociation donné à la Commission par les États membres en juin dernier, comme c'est le cas depuis plus de vingt ans dans les négociations avec les pays tiers.

M. De Gucht a indiqué qu'on ne pouvait s'attendre à aucun progrès significatif dans les négociations avant les prochaines élections de mi-mandat aux États-Unis, mais il estime qu'il serait bien de dégager un accord avant la fin de l'année.

Il a affirmé avec force qu'il s'en tiendra strictement au mandat qui lui a été donné et qu'il n'y aura donc pas de négociations dans le secteur de l'audiovisuel. M. De Gucht a toutefois reconnu que les États-Unis ont montré de l'intérêt pour un certain nombre de domaines de la politique audiovisuelle de l'UE.

En réponse aux questions posées par plusieurs États membres sur la transparence, M. De Gucht a déclaré qu'une certaine confidentialité s'impose dans toute négociation. Les restrictions sur l'accès aux documents liés aux négociations sont dues à l'approche particulièrement restrictive adoptée par les États-Unis sur ces questions. M. De Gucht espère toutefois qu'un système de "salle de lecture" pourrait bientôt être mis en place afin de permettre de prendre connaissance des projets de texte en cours de négociation.

M. De Gucht a rappelé que la Commission rend compte de manière régulière au comité de la politique commerciale, qui dépend principalement du Conseil des affaires étrangères (Commerce), et qu'elle doit également rendre compte au Parlement européen. M. De Gucht a également souligné que les États membres ne sont pas parvenus à un consensus concernant la publication du mandat de négociation.

Un certain nombre d'États membres ont répété qu'ils s'opposaient totalement à l'inclusion du secteur audiovisuel dans les négociations sur le partenariat transatlantique, rappelant que ce secteur est essentiel pour la diversité culturelle et en particulier pour l'industrie cinématographique et le secteur créatif européens.

## Divers

### – *Le cinéma européen à l'ère numérique*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission concernant sa récente communication en la matière (*doc. 10024/14*), qui propose des mesures visant à élargir le public des films européens et à rééquilibrer la répartition du financement entre la production et la distribution.

### – *Programme de travail de la future présidence*

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation italienne sur le programme de travail de la future présidence, qui comprendra les priorités suivantes:

- adoption du nouveau plan de travail en faveur de la culture;
- patrimoine culturel;
- questions audiovisuelles, y compris la numérisation et les droits d'auteur;
- mobilité des artistes;
- tourisme culturel.

## **SPORT**

### **Plan de travail de l'UE en faveur du sport**

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté une **résolution sur le plan de travail de l'UE en faveur du sport pour 2014-2017** (*doc. [9131/14](#)*), s'appuyant sur les réalisations du premier plan de travail de l'UE <sup>1</sup>, qui a été de manière générale considéré comme positif <sup>2</sup>, et complétant et renforçant l'impact des activités lancées dans le cadre du programme Erasmus+ dans le domaine du sport. Ce plan de travail vise également à renforcer la coopération entre les États membres et la Commission dans le domaine du sport.

Selon la résolution, il faut que l'UE collabore étroitement avec le mouvement sportif et les organisations compétentes aux niveaux national, européen et international, par exemple le Conseil de l'Europe et l'Agence mondiale antidopage (AMA), notamment au moyen du dialogue structuré.

Le deuxième plan de travail tient à nouveau compte du rôle important que le sport peut jouer dans la réalisation des objectifs généraux de la stratégie Europe 2020, étant donné que ce secteur peut contribuer pour beaucoup à favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive et la création d'emplois, et compte tenu des effets positifs du sport en termes d'inclusion sociale, d'éducation et de formation ainsi que de santé publique et de vieillissement actif. Les domaines prioritaires suivants y sont présentés:

- **intégrité du sport**, notamment la lutte contre le dopage, la lutte contre le trucage de matchs, la protection des mineurs, la bonne gouvernance et l'égalité entre les femmes et les hommes;
- **dimension économique du sport**, notamment le financement durable du sport, l'héritage des grands événements sportifs, les avantages économiques du sport et l'innovation;
- **sport et société**, notamment la pratique d'une activité physique bienfaitrice pour la santé, le bénévolat, l'emploi dans le sport, ainsi que l'éducation et la formation dans le sport.

Au cours du premier semestre de 2017, le Conseil évaluera la mise en œuvre du présent plan de travail sur la base d'un rapport élaboré par la Commission au plus tard en novembre 2016.

---

<sup>1</sup> JO C 162 du 1.6.2011.

<sup>2</sup> Voir le rapport de la Commission sur la mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur du sport 2011-2014 (*doc. [5842/14](#)*).

## Égalité entre les femmes et les hommes dans le sport

Le Conseil a adopté des **conclusions sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport** (*doc. [9517/14](#)*), dans lesquelles il invite les États membres à envisager d'élaborer des politiques et des programmes visant à mettre fin aux stéréotypes sexistes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les programmes scolaires et les méthodes d'enseignement dès le plus jeune âge. Dans ses conclusions, le Conseil invite également les États membres à promouvoir, en coopération avec les organisations sportives, la prévention des violences à caractère sexiste dans le sport et la protection des victimes et des victimes potentielles d'abus et de harcèlement sexuel dans le sport.

Les États membres sont également invités à envisager d'élaborer, de concert avec les organisations sportives, des mesures appropriées et proportionnées, conformes au droit national et de l'UE et aux lois en vigueur sur la protection des données, qui permettent de vérifier que les personnes travaillant dans le domaine des sports (plus particulièrement avec des mineurs) possèdent les qualités requises.

Par ailleurs, la Commission est invitée à soutenir les initiatives transnationales (campagnes de sensibilisation, échange de bonnes pratiques, réseaux, projets, par exemple) axées sur la mise en œuvre des actions stratégiques nationales et internationales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport dans le cadre de programmes de financement de l'UE, tels qu'Erasmus+, visant en particulier la prise de décision dans les organismes de tutelle du sport, l'entraînement et la lutte contre les violences à caractère sexiste et les stéréotypes négatifs dans le sport.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union européenne qui est consacré dans les traités et l'intégration de ce principe dans toutes les activités et politiques de l'UE est l'une des tâches spécifiques de l'UE. L'article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne consacre également l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutefois, la situation en matière d'équilibre hommes-femmes dans le sport varie d'un État membre à l'autre et il reste beaucoup à faire au niveau européen et au niveau des mouvements sportifs internationaux.

## Viabilité des grands événements sportifs

Les ministres ont examiné la **viabilité économique, sociale et environnementale des grands événements sportifs**, sur la base de deux questions élaborées par la présidence (*doc. [8751/14](#)*). Afin de permettre la tenue d'un débat plus dynamique, la présidence a invité un intervenant extérieur, M. **Gordon Arthur**, directeur de la communication pour les jeux du Commonwealth qui se dérouleront à Glasgow en 2014 <sup>1</sup>.

L'effet de levier et l'héritage des grands événements sportifs sont devenus des aspects de plus en plus importants dans le cadre de leur planification. D'une manière générale, on entend par héritage les avantages durables et à long terme qui, à l'échelle régionale ou nationale, découlent soit de l'événement lui-même, soit des activités qu'il a contribué à créer par effet de levier.

M. Arthur a présenté une courte vidéo montrant la préparation de l'événement ainsi que les différentes manières dont Glasgow et la région ont tiré profit de l'accueil des jeux du Commonwealth.

Les États membres ont communiqué les expériences positives et négatives qu'ils ont vécues lors de l'accueil de grands événements sportifs et les éléments ci-après ont été mis en exergue lors du débat:

- l'importance d'une planification minutieuse en amont afin de garantir un héritage à long terme pour la ville ou le pays d'accueil;
- les difficultés spécifiques que rencontrent les pays de petite taille lorsqu'ils accueillent de grands événements, susceptibles d'être réduites par la coopération et la co-organisation entre plusieurs pays;
- la nécessité de planifier l'utilisation future des infrastructures sportives, qui devraient être conçues avec des finalités multiples;
- les avantages qui découlent de la combinaison de financements issus des secteurs privé et public, ainsi que la participation du tiers secteur (bénévoles et organisations à but non lucratif);
- la fierté citoyenne et une culture du bénévolat sont des retombées essentielles d'un événement réussi;
- l'importance de continuer à accueillir autant d'événements sportifs internationaux que possible dans l'UE, mais en tenant également compte des considérations sociales, environnementales et de sécurité;
- il faut poursuivre le dialogue avec les fédérations internationales.

---

<sup>1</sup> <https://www.glasgow2014.com/>.

## Divers

### – *Agence mondiale antidopage (AMA)*<sup>1</sup>

Les représentants de l'UE ont informé le Conseil du résultat des réunions de l'AMA qui ont eu lieu à Montréal les 17 et 18 mai 2014. L'UE est représentée au Conseil de fondation de l'AMA par la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg, et au Comité exécutif par la France. Le Conseil de fondation est l'instance décisionnelle suprême de l'AMA et est composé de 38 membres, répartis à parts égales entre représentants du Mouvement olympique et des gouvernements.

Les principales discussions des réunions de l'AMA se sont axées sur la mise à jour de la législation (règlement de l'UE sur la protection des données), le budget 2015, le passeport biologique de l'athlète et le système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).

L'AMA, créée en 1999, est une organisation de droit privé qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport. Ses principales tâches sont la recherche scientifique, l'éducation, la mise au point de capacités de lutte contre le dopage et le suivi du Code mondial antidopage. Le nouveau Code entrera en vigueur en 2015.

### – *Fair-play financier*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française, demandant à la Commission d'élaborer une initiative européenne visant à appuyer les règles en matière de fair-play financier, établies par l'UEFA en 2011, qui devraient s'appliquer à tous les sports.

### – *Programme de travail de la future présidence*

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation italienne sur le programme de travail de la future présidence, qui comprendra les priorités suivantes:

- le sport et l'innovation - explorer les synergies entre le sport, la recherche, les universités et les entreprises;
- les activités bienfaitantes pour la santé, en particulier en ce qui concerne les jeunes.

---

<sup>1</sup> <http://www.wada-ama.org/en/>

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **"Contrôle unique" dans la politique de cohésion de l'UE**

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 16/2013 de la Cour des comptes intitulé "Bilan concernant le contrôle unique (single audit), ainsi que l'utilisation, par la Commission, des travaux des autorités d'audit nationales dans le domaine de la cohésion", qui figurent dans le document [9187/14](#).

### **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

#### **EU BAM Libya**

Le Conseil a alloué un budget de 26,2 millions d'euros à la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) pour la période allant du 22 mai 2014 au 21 mai 2015, date actuellement prévue pour la fin du mandat de la mission.

### **TRANSPARENCE**

#### **Accès du public aux documents**

Le 20 mai 2014, le Conseil a approuvé:

- la réponse à la demande confirmative n° 11/c/01/14 (*doc.* [8851/1/14 REV 1](#)).
-